|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | Description : CotedIvoireArm.gif    **MINISTERE DU PLAN**  **ET DU DEVELOPPEMENT**  **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**  **Coordination du CPD** |  | **PNUD_Logo-Bleu-Tagline-Bleu copie (2)** |   **PLANIFICATION STRATEGIQUE DU CADRE DE COOPERATION**  **ETAT DE COTE D’IVOIRE – PNUD 2021 - 2025**  **RAPPORT DE L’ATELIER**  *Abidjan, du 03 au 04 aout 2020* |  |  |

Aout 2020

**CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L’ATELIER**

Le Programme de coopération du PNUD en Côte d’Ivoire (CPD) pour la période 2017-2020, arrimé sur les priorités nationales de développement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (CPU 2017-2020), arrive à terme le 31 décembre 2020.

Le Plan National de Développement (PND 2016-2020) sur lequel se fonde le CPD 2017-2020 arrive aussi à terme cette année et le Gouvernement a décidé d’élaborer un nouveau PND pour la période 2021-2025.

L’année 2020 est une année de transition pour la formulation du nouveau Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable de l’Equipe pays des Nations Unies en Côte d’Ivoire (CCDD 2021-2025). A cet effet, et conformément aux directives du groupe des Nations Unies pour le développement, l’Equipe pays des Nations Unies a, en collaboration avec le Gouvernement, entamé le processus d’élaboration de son nouveau cadre de coopération par la conduite d’un exercice complet de Bilan Commun de Pays (BCP). Les agences du Systèmes des Nations Unies dont le PNUD ont aussi entamé leur processus d’élaboration de leur programme de coopération avec le Gouvernement.

C’est dans ce cadre qu’une feuille de route a été élaborée pour amorcer la formulation du nouveau Programme pays 2021–2025. Cette feuille de route a été présentée à l’ensemble des parties prenantes du cadre de coopération à l’atelier de revue conjointe du CPD organisé le 9 juin 2020 sous la Co-Présidence de Madame la Ministre du Plan et du Développement et la Représentante Résidente du PNUD. Cette rencontre a permis par ailleurs, d’examiner les progrès vers l’atteinte des résultats escomptés du Programme en cours en vue d’en tirer les enseignements pour la formulation du CPD 2021-2025, et de valider l’ébauche de la théorie de changement, sur la base des arbres à problèmes et à solutions en construction pour le prochain cycle de programmation, en lien avec les défis de développement préalablement discutés lors de l’atelier de Yamoussoukro de novembre 2019. Les parties prenantes se sont accordées au cours de l’atelier de revue conjointe sur ces défis de développement pouvant être adressés avec l’avantage comparatif du PNUD.

Ainsi, l’atelier de planification stratégique du prochain CPD organisé du 03 au 04 aout 2020, au SOFITEL Hôtel Ivoire, a constitué un cadre idéal pour le Gouvernement, le PNUD et toutes les autres parties prenantes pour identifier les priorités stratégiques et les axes du nouveau CPD à la lumière des défis de développement pouvant être adressés avec l’avantage comparatif du PNUD.

Il a enregistré la participation de représentants issus des Institutions de la République, des Ministères, des agences du SNU, du secteur privé et de la société civile.

La liste exhaustive des participants est jointe en annexe.

Le déroulement de l’atelier a été marqué par trois phases qui sont :

1. Cérémonie d'ouverture ;
2. Sessions de travail et travaux de groupe ;
3. Cérémonie de clôture.
4. **CEREMONIE D’OUVERTURE**

Elle a été meublée par la série des allocutions et du cadrage de l’atelier.

**I.1. Allocutions**

La cérémonie a été co-présidée par Mme Carol Flore SMERECZNIAK, Représentante Résidente du PNUD et Mme Nialé KABA, Ministre du Plan et du Développement qui ont successivement prononcé leur allocution.

En premier lieu, Mme la Représentante du PNUD a, à l’entame de son propos, adressé ses sincères remerciements à Mme la Ministre du Plan et du Développement, pour sa constante disponibilité tout le long du processus de formulation du nouveau cadre des interventions de développement que le PNUD envisage de soutenir au niveau national, sectoriel, régional et local durant les cinq années à venir.

Elle a également remercié les participants à cet atelier pour leur présence effective avant de souligner l’importance de leur implication afin de contribuer efficacement aux ciblages à opérer au cours des travaux des deux prochains jours. Elle a rappelé que cet exercice de planification stratégique du CPD 2021 – 2025 se conduit en lien avec ceux du Plan National de Développement 2021 – 2025 et du Cadre de Coopération du SNU pour le développement Durable (CCDD) et que le CPD constituait une contribution à la mise en œuvre de ces deux derniers.

Avant de terminer son intervention, elle a rappelé les réalisations et acquis majeurs du CPD 2017 – 2020 et indiqué que le nouveau programme se voulait plus agile, flexible, basé sur des données collectées en temps réel, et en complémentarité avec les interventions d'autres agences du SNU et des partenaires de la Cote d'Ivoire.

En deuxième lieu, Mme le Ministre du Plan et du Développement a salué le Coordonnateur des agences du Système des Nations Unies et le PNUD respectivement pour la qualité de leurs appuis pour la réalisation des agendas internationaux par la Côte d’Ivoire et la vision du Président de la République ; ainsi que la bonne collaboration avec son Département.

Elle a souligné que l’exercice de planification obéi à la démarche classique de scruter le passé pour mieux se projeter dans l’avenir. Ainsi, la revue conjointe du CPD 2017-2020, tenue à Yamoussoukro en novembre 2019, a permis de faire le bilan de sa mise en œuvre et d’initier les réflexions stratégiques qui se poursuivent ce jour. Ensuite, elle a insisté sur les résultats de la mise en œuvre du CPD 2017 – 2020 qui sont notamment relatifs à l’amélioration de l’accès aux infrastructures sociales de base, la productivité agricole, et l’accès à la justice et la sécurité.

La Ministre a insisté sur les cinq priorités stratégiques du prochain PND dont les travaux préparatoires ont commencé depuis 2019. Elle a déclaré ouvert l’atelier de planification stratégique du CPD 2021 – 2025 non sans souligner la nécessité d’aligner les axes stratégiques du prochain CPD sur ceux du futur PND.

**I.2. Cadrage de l’atelier**

M. Jonas MFOUATIE, Représentant Résident Adjoint/programme a exposé succinctement les objectifs, la méthodologie et les bases pour la formulation des priorités stratégiques. Il a rappelé que l’objectif stratégique de cet atelier est d’identifier de façon participative les priorités stratégiques et les axes d’intervention du Programme Pays 2021-2025 du PNUD. Il a précisé que l’atelier utilise une approche conjointe, participative et interactive impliquant quatre groupes de travail. En outre, l’identification des priorités stratégiques du CPD 2021 – 2025 est faite sur la base des défis de développement issus des consultations nationales CPD, du rapport diagnostic du PND 2021-2025 et du bilan Commun Pays du Système des Nations Unies.

1. **SESSIONS DE TRVAIL**

Trois sessions ont marqué les travaux :

**II.1. SESSION 1 : Priorités stratégiques de développement**

***Présentation 1 : Priorités stratégiques de développement du PND 2021 – 2025 et alignement sur les ODD*.**

M. Dia, représentant M. Marcelin CISSE, DGPLP qui a indiqué que le contexte national actuel est notamment marqué par la formulation du PND 2021 – 2025 visant à poursuivre la transformation structurelle de l’économie et à hisser le pays au rang des émergents ; et par la pandémie de la COVID19 qui a induit la contraction de l’économie.

Le présentateur a également mis l’accent sur les performances du pays dans la mise en œuvre des précédents PND. Le pays figure depuis 2016, parmi les 10 économies à forte croissance économique~~s~~. Malgré ces avancées, des défis majeurs subsistent dont l’accélération de la transformation structurelle de l’économie ; le renforcement du financement de l’économie ; la mobilisation des ressources intérieures et la gestion optimale de la dette publique tout en renforçant l’efficacité de la dépense publique ; le renforcement de l’accessibilité à l’énergie de qualité à tous les acteurs ; le développement du capital humain et amélioration de sa productivité ; l’amélioration de l’accessibilité de la population aux services sociaux de base et le renforcement de l’action sociale de l’Etat en vue de réduire la pauvreté et les inégalités.

Il a ensuite mis en exergue les cinq (05) propositions de piliers du PND 2021 – 2025 qui sont : le renforcement de la transformation productive, développement de grappes

Industrielles et digitalisation de l’économie ; le développement du capital humain et amélioration de sa productivité ; le renforcement de l’inclusion, la solidarité nationale et l’action sociale ; le développement régional par la création des pôles économiques compétitifs et poursuite du développement des infrastructures de soutien à la croissance ; et l’approfondissement de la Gouvernance dans tous ses aspects et la modernisation de l’Etat. Il a présenté le calendrier de la formulation du prochain PND dont la validation est prévue en septembre 2020.

***Présentation 2 : Bilan commun de pays : Perspectives de programmation du cadre de coopération du système des Nations Unies pour le Développement Durable 2021 - 2025***

M. Ghitu I Mundunge (de la Coordination du SNU) a indiqué que le BCP a fait un focus sur les personnes laissées pour compte ou à risque de l’être, regroupées comme suit : 1) ménages pauvres en milieu rural, notamment des zones les plus pauvres ; 2) jeunes (hommes et femmes) vivant dans la précarité ; 3) femmes des zones urbaine et rurale vivant dans la précarité ; 4) populations vivant dans l’extrême pauvreté dans les zones urbaines ; 5) enfants vivant dans l’extrême pauvreté multidimensionnelle ; 6) personnes vivant avec le VIH ; 7) personnes en situation de handicap ; et 8) migrants et populations à risque d’apatridie. Tous ces groupes sont affectés par la pauvreté, l’insuffisance d’éducation ; le faible accès aux services de santé, le faible respect de leurs droits et le peu d’opportunités économiques.

Il a mis l’accent sur les cinq (05) problèmes influençant le processus de développement en Côte d’Ivoire, il s’agit de la faible inclusivité du processus de développement, la faiblesse du capital humain, la lente transformation structurelle de l’économie, la vulnérabilité élevée aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux, et la gouvernance insuffisamment efficace, transparente et participative. Il a indiqué qu’il y a une concordance entre les défis ressortis par le BCP et les piliers du PND 2021 – 2025.

Prenant la parole à la suite de M. Ghitu, Mme Victoire Lawson, a souligné que les consultations réalisées suite au BCP ont pour objet d’informer sur les résultats de celui-ci et échanger sur les avantages comparatifs du SNU pour accompagner le pays dans sa trajectoire de développement durable. Elle a dit qu’un consensus a été obtenu sur les cinq grands problèmes identifiés dans le BCP comme les cinq domaines prioritaires pouvant être retenus dans le cadre de la formulation du Cadre de Coopération du SNU pour le Développement Durable (CCDD 2021-2025). En plus, elle a fait savoir que pour ces cinq domaines de priorités, les avantages comparatifs du SNU concernés sont l’expertise (appui conseil, formulation de politiques, etc.), le plaidoyer, la mobilisation de ressources et le renforcement de capacités. Pour terminer elle a rappelé le calendrier du processus de formulation du CCDD.

***Présentation 3 : Enseignements tirés de l’évaluation et de la revue à mi-parcours du CPD 2017-2020***

M. El Allassane BAGUIA, a rappelé que les objectifs de l’évaluation indépendante réalisée dans le cadre des dispositions générales de la politique d’évaluation du PNUD sont : Identifier et mettre en évidence les éléments de preuve de la contribution du PNUD aux résultats de développement au niveau national ; fournir des éléments pour l’élaboration du prochain programme pays 2021-2025 ; et informer les principaux destinataires de l’évaluation, le Gouvernement de la Côte d’Ivoire, les parties prenantes non-étatiques (société civile, secteur privé, etc.) et le Bureau pays PNUD en Côte d’Ivoire et le Conseil d’Administration du PNUD.

Il a ensuite insisté sur les sept recommandations faites par la mission d’évaluation et surtout les réponses apportées par le PNUD (voir annexe).

***Echanges et discussions***

Suite à ces présentations certaines préoccupations ont été soulevées par les participants. Il s’agit notamment de :

* Améliorer la prise en compte des questions environnementales dans les priorités du prochain PND ;
* Mettre l’achèvement du processus de la décentralisation au titre des priorités du prochain PND ;
* Assurer la prise en compte de la question forestière dans les priorités du prochain PND.

***Présentation 4 : Offres de services et avantages comparatifs du PNUD***

M. Jonas MFOUATIE a indiqué que les offres de services du PNUD sont ancrées dans les cinq piliers des ODDs que sont la prospérité, les populations, la planète, la paix et les partenariats. Il a ensuite abordé les six domaines d’impact stratégique et les six activateurs fondamentaux constituant l’offre du PNUD pour l’Afrique. Il a souligné que les activateurs globaux du PNUD sont : le réseau global des politiques, les laboratoires d’accélération, la stratégie numérique du PNUD, le centre du secteur financier du PNUD et la promesse climatique.

***Présentation 5 : Planification stratégique du programme pays : rappels de concepts clés et lignes directrices pour la formulation du CPD***

Mme Tania FIDALGO a indiqué que le CPD est aligné sur le CCDD et ce dernier est aligné sur le PND. Ainsi, le processus de formulation doit tirer avantage du BCP et des propositions de piliers du prochain PND. En outre, elle a relevé la nécessité d’avoir à l’esprit durant le processus d’élaboration du CPD, les agendas 2030, 2063 et le Plan stratégique du PNUD 2018- 2021.

Elle a également abordé les quatre principes de programmation intégrée à considérer dans le cadre de la formulation du CPD, qui sont : ne laisser personne pour compte ; l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes et droits humains ; la durabilité et la résilience ; et la redevabilité.

Elle a terminé en abordant les sept critères d’analyse de la qualité d’un CPD.

***Echanges et discussions***

Les participants ont posé des questions et fait des commentaires relatifs à :

* La prise en compte des activités agricoles dans les domaines d’intervention du PNUD ;
* La Meilleure compréhension de la « gouvernance des choses » ;
* La nécessité de disposer d’un mécanisme pour accroitre la synergie entre les interventions des agences du SNU ;
* Le Financement durable ;
* Les Attentes des Organisations de la société civile.

**II.2. SESSION 2 : Analyse des défis de développement et théorie du changement**

***Présentation 6 sur l’introduction de l’analyse des défis de développement et des solutions retenues***

M. Becaye DIARRA a indiqué comment les cinq domaines stratégiques du BCP s’alignent sur les piliers du prochain PND. Il a souligné que ce sont ces cinq domaines du BCP dans lesquels le PNUD pourrait intervenir dans le cadre de son CPD.

Ainsi, partant des piliers du PND, des cinq domaines du BCP, il a été proposé trois domaines stratégiques prioritaires pour le prochain CPD : 1) Gouvernance inclusive, Etat de droit et Efficacité des Institutions ; 2) Croissance inclusive, Résilience et Réduction des inégalités ; et 3) Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation au changement climatique.

***Travaux de groupe***

Suite à la présentation de M. Becaye DIARRA, trois groupes de travail ont été mis en place pour réfléchir sur les défis et priorités, les solutions et les domaines programmatiques selon les trois axes stratégiques proposés. Une restitution des travaux de groupe a été faite en plénière. En termes de domaines programmatiques, les groupes ont proposé :

**Groupe 1 :** **Gouvernance inclusive, Etat de droit et Efficacité des Institutions**

1. Renforcement de la participation citoyenne et du processus de planification local ;
2. Renforcement de la transparence, de la redevabilité dans la gestion des affaires publiques et de la qualité des services publics ;
3. Amélioration de l’accès à la justice et droit de l’homme.

**Groupe 2 :** **Croissance inclusive, Résilience, Réduction des inégalités**

1. Amélioration de l’emploi des jeunes et autonomisations des femmes et des personnes en situation de handicap ;
2. Soutien au processus de planification et de développement au niveau local (prenant en compte les potentialités économiques et transformation locale) ;
3. Appui à la mobilisation de financements pour la promotion des PEC.

**Groupe 3 : Gestion durable des ressources naturelles et adaptation au changement climatique**

1. Lutte contre les changements climatiques ;
2. Gestion durable des ressources naturelles ;
3. Réduction des risques et catastrophes.

Des échanges et discussions ont suivi les présentations et ont permis de recueillir des commentaires et observations des participants. Il peut être retenu entre autres commentaires :

* Meilleure identification des défis pour le groupe 1 ;
* Convergence des trois groupes sur les thématiques liées à l’économie verte, à la planification locale, au financement, au genre et innovation ;
* Meilleure prise en compte du partenariat public privé.

*NB : Voir résultats des travaux de groupes en annexe*

**II.3 SESSION 3 : Cadre de résultats et de ressources (jour 2)**

***Présentation 7 : Analyse des solutions et formulation des résultats***

M. Giscard KOUASSI, dans son intervention a rappelé les défis de développement du pays pour le cycle programmatique 2021- 2025. Il a ensuite ressorti les trois priorités programmatiques du PNUD pour le prochain CPD (Gouvernance inclusive, Etat de droit et Efficacité des Institutions ; Croissance inclusive, Résilience, Réduction des inégalités ; et Gestion durable des ressources naturelles et adaptation au changement climatique) et mis en exergue l’alignement de celles-ci avec les cinq **P** (Prospérité, les Populations, la Planète, la Paix et les Partenariats) de l’offre de service du PNUD et les cinq piliers du PND.

Pour terminer, il a présenté la théorie de changement qui sous-tend le changement escompté par le CPD 2021 – 2025.

***Présentation 8 : Cadre de résultats et de ressources du CPD***

M. Adrien KOUASSI a décrit les processus devant aboutir à la formulation du cadre de résultats et de ressources du prochain CPD. Il a noté que cet exercice tient compte des lignes de services du PNUD, les domaines du CCDD et les piliers du PND, le plan stratégique 2018-2021 du PNUD et la stratégie genre 2018 – 2021 du PNUD.

Il a souligné que dans la chaine de résultats il convient de prendre en compte l’impact, les effets et les produits. Il a fait un focus sur l’importance d’une participation inclusive de toutes les parties prenantes afin de favoriser une meilleure appropriation du cadre de résultats et de ressources. Il a invité les participants à garder à l’esprit, dans la formulation des indicateurs, la prise en compte des ODD, du contexte capacitaire des structures nationales, du caractère SMART des indicateurs et du genre. Enfin, il a terminé en soulignant que le cadre de résultats et de ressources est un instrument de suivi de la mise en œuvre du CPD et permet de mieux définir les rôles et responsabilités des acteurs concernés par le CPD.

Des Echanges et discussions ont suivi et ont porté sur :

* La pertinence du troisième domaine programmatique du nouveau CPD (au regard des deux domaines programmatiques du précédent cycle) sur la gestion durable des ressources naturelles et l’adaptation au changement climatique ;
* La définition des indicateurs du CPD sur la base des indicateurs des ODD et nationaux ;
* Les prochaines étapes du processus de formulation du CPD.

***Travaux de groupe***

Suite à cette présentation sur le cadre de résultats et de ressources, quatre groupes ont été constitué pour travailler sur :

1. Revue (formulation ou reformulation) des résultats (Effets et Produits) proposés y compris des indicateurs de performance, les niveaux de référence et les cibles à atteindre, en prenant en compte le ciblage géographique et la dimension genre (45 mn) ;
2. Identification des sources de données y compris la fréquence de la collecte des données ainsi que les responsabilités pour les indicateurs proposés (15 mn) ;
3. Identification des institutions responsables et les principaux partenaires d’appui technique et financier pour la mise des actions retenues (15 mn) ;
4. Proposition de budget indicatif et source de fonds pour chaque Produit proposé (30 mn).

La restitution des travaux de groupe a été faite en plénière par chaque groupe (voir annexe).

**Recommandations de l’atelier**

***A l’endroit du Ministère du Plan et du Développement***

1. Prendre davantage en compte les préoccupations environnementales (gestion durable des ressources naturelles, lutte contre les changement climatiques, gestion des risques de catastrophe, gestion écologique des déchets…) dans le PND 2021-2025, à travers un axe stratégique dédié.

***A l’endroit du PNUD***

1. Veiller à assurer un alignement entre les priorités programmatiques du CPD 2021–2025 et les piliers du PND 2021–2025 ;
2. Renforcer le dispositif de mobilisation de ressources et de partenariats dans le cadre du CPD 2021–2025, avec un accent sur les financements endogènes et innovants.

**cÉrÉmonie de clÔture**

La cérémonie de clôture a été marquée par les mots de remerciements de la Représentante Résidente du PNUD et du Directeur de Cabinet de la Ministre du Plan et du Développement à l’endroit notamment des participants pour la qualité du travail à travers des contributions constructives pour des actions structurantes. La Représentante Résidente du PNUD a rappelé les prochaines étapes du processus d’élaboration du CPD avant que le Directeur de Cabinet du MPD ne déclare clos l’atelier.

Pour les rapporteurs